

Légitimité contre légalité : l'action d'occupation de l'Echo du Boulevard à Lausanne

Autor(en): **Rouiller, Viviane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **29 (2013)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-520339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LÉGITIMITÉ CONTRE LÉGALITÉ. L'ACTION D'OCCUPATION DE L'ECHO DU BOULEVARD À LAUSANNE

VIVIANE ROUILLER

M AI 68 EUT POUR EFFET DE FAIRE ÉMERGER LES «NOUVEAUX» mouvements sociaux, issus de la rencontre entre deux mouvances, à savoir l'extrême gauche et la contre-culture, cette dernière englobant des alternatifs contestant l'ordre social en dehors d'organisations structurées. Si les rapports entre ces deux tendances furent variables au cours du temps, leur rapprochement momentané donna lieu, à la fin des années 60, à une nouvelle forme de lutte. Celle-ci tournait autour d'enjeux ne se concentrant plus uniquement sur le domaine du travail mais également sur le champ culturel, à travers des thématiques ayant trait à l'environnement ou aux conditions de vie de certaines catégories de gens, tels les locataires. Si à travers ce passage du champ du travail au champ culturel les causes défendues sont donc multiples et diverses, nous pouvons tout de même noter plusieurs caractéristiques communes à tous les groupes contestataires apparus au début de la décennie 1970. L'une d'elles concerne les modes d'action utilisés non seulement pour construire leur mouvement mais aussi pour confronter leurs revendications au monde extérieur et à leurs opposants politiques et économiques. Parmi ces dernières, l'occupation fut un répertoire d'action privilégié car elle permettait aux militants non seulement de mobiliser beaucoup de monde autour d'une lutte collective mais également d'établir un moyen de pression externe envers les classes dirigeantes. L'occupation des immeubles de la rue du Simplon 3 et 5, menée en 1977 par l'Echo du Boulevard, le comité du quartier Sous-Gare à Lausanne, offre un bon exemple de cette pratique dans la contestation de l'époque¹.

1 Viviane Rouiller, «*Pour les propriétaires: la loi, pour nous: la lutte*». *L'Echo du Boulevard, itinéraire d'un mouvement urbain lausannois dans la contestation des années 1970-1980*, Université de Lausanne, mémoire de maîtrise, 2012, 231 p.

Le comité du quartier Sous-Gare

L’Echo du Boulevard fut constitué au cours de l’année 1973 après que trois étudiants en architecture eurent élaboré un travail de diplôme sur la transformation alors en cours à Sous-Gare. Celle-ci prévoyait la démolition et la rénovation de plusieurs immeubles, ce qui allait donner lieu à de fortes hausses de loyers, l’implantation de bureaux et de grands commerces. Une grande partie des habitants du quartier étaient à ce moment-là des personnes âgées et des travailleurs saisonniers, deux catégories sociales aux faibles revenus qui allaient se voir ainsi contraintes de quitter le centre-ville pour aller se loger en périphérie, notamment à la Bourdonnette, un quartier à loyers modérés construit au début de la décennie 1970. Ce fut principalement pour défendre ces locataires les plus vulnérables que certains habitants du quartier, suite à une assemblée organisée par les trois étudiants, décidèrent de créer une association de quartier appelée l’Echo du Boulevard. Parmi les militants de l’Echo du Boulevard, une figure s’impose: Marlène Belilos, journaliste licenciée par la TSR pour subversion, devenue ensuite assistante sociale. Celle-ci prit la tête du comité de quartier, forte d’une longue expérience de militante et membre de l’organisation politique de la gauche extraparlamentaire constituée au début des années 1970, Rupture pour le Communisme (RPLC)². En ce qui concerne les autres militants actifs au sein de l’Echo du Boulevard, il s’agissait d’une dizaine de personnes âgées d’une trentaine d’années, tout comme Marlène Belilos, ainsi que de quelques autres plus jeunes. À l’instar de la dirigeante du mouvement, la plupart d’entre elles exerçaient une profession (sociologues, médecins) qui impliquait un rapport avec le public, ce qui faisait d’elles des spécialistes de l’humain pour reprendre les termes de Catherine Bidou pour qui ces salariés ne produisent pas un bien mais plutôt une relation sociale, à travers notamment un enseignement, des thérapies ou des produits culturels³. Ces catégories socio-professionnelles, dotées de diplômes d’études supérieures, disposaient donc d’un capital culturel élevé et attesté. Toutefois, malgré cela, elles n’exerçaient pas le même

2 Pierre Jeanneret, *Popistes. Histoire du Parti Ouvrier et Populaire Vaudois 1943-2001*, Lausanne, Éditions d’en bas, pp. 254-255.

3 Catherine Bidou, *Les aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris PUF, 1984, p. 30.

pouvoir ni au niveau politique – elles ne faisaient pas partie des classes dirigeantes – ni au niveau économique, puisqu’il s’agissait de salariés aux revenus moyens. Elles ne faisaient donc pas partie de l’élite et c’est pourquoi nombre d’auteurs, tels que Dominique Gros, les qualifièrent de «sous-élite»⁴. Les militants qui prirent les rênes de l’Echo du Boulevard peuvent être considérés comme faisant partie de cette catégorie, aussi appelée la nouvelle classe moyenne⁵. Au-delà même de l’exemple précis du comité du quartier Sous-Gare, il apparaît que ce schéma peut s’accorder à la plupart des mouvements quotidiennistes de l’époque, puisque le plus souvent, c’étaient ces catégories socio-professionnelles qui s’en emparaient. Il semble que ce soit ce déclassement social en dépit d’une formation supérieure, mentionné plus haut, qui prédisposait celles-ci à des comportements critiques, voire contestataires envers la société.

La transformation de Sous-Gare qui devait s’opérer au cours de la décennie 1970 n’allait pas toucher directement le noyau dur du comité mais plutôt des catégories sociales plus vulnérables, représentées dans le quartier, nous l’avons dit, par les retraités ainsi que les saisonniers. Il y eut donc, au travers de l’action de l’Echo du Boulevard, l’alliance de deux classes qu’il faut distinguer: la «nouvelle» classe moyenne et une classe plus populaire. Cette interaction entre les militants actifs du comité et les habitants du quartier directement menacés par les projets urbanistiques tend à souligner le rôle de porte-parole qu’entendaient jouer les premiers à l’égard des seconds. Mais plus que de jouer un rôle de médiateur entre les catégories sociales oubliées et le monde décisionnaire, aussi bien politique qu’économique, il s’agissait pour les militants d’amener les habitants à prendre eux-mêmes en charge leurs problèmes et leurs intérêts. Dans cette optique, il convient de préciser que la ligne directrice suivie par l’Echo du Boulevard à l’égard des locataires à défendre sera fortement marquée par l’appartenance politique de Marlène Belilos et de plusieurs autres membres du comité au RPLC, d’obédience maoïste. L’idéologie maoïste prônait notamment une conscientisation des masses les plus vulnérables à la dégradation de leurs conditions de vie, ceci pour les amener à se mobiliser autour

4 Dominique Gros, «Les acteurs des luttes urbaines», *Revue suisse de sociologie*, 1986, 3, p. 488.

5 Marie Guye-Bernasconi et Nicole Valiquer, «Le jeu des classes moyennes dans la mise en scène urbaine», *Revue suisse de sociologie*, 1986, 3, p. 502.

d'une lutte collective visant à défendre leurs intérêts par leurs propres moyens. Pour ce faire, le noyau dur de l'Echo du Boulevard entreprit de connaître les aspirations et les problèmes des habitants de Sous-Gare en faisant du porte-à-porte selon le principe de l'enquête⁶. En outre, nous pouvons mentionner l'organisation fréquente d'assemblées de quartier, la distribution de tracts au marché ainsi que la publication d'une revue mensuelle, intitulée *L'Echo du Boulevard. Journal d'information et de lutte collective des habitants de sous-gare*. On y trouve bon nombre de témoignages d'habitants du quartier, menacés d'une expulsion ou d'une hausse de loyer insupportable ainsi que l'élaboration d'un contre-discours quant à la transformation de Sous-Gare tranchant radicalement avec celui véhiculé par la Municipalité ou les quotidiens lausannois tels la *Gazette de Lausanne* ou *24 Heures*. La revue, tout comme les nombreux tracts imprimés, étaient distribués au marché du Boulevard de Grancy dans le but de faire prendre conscience aux locataires de leurs problèmes communs, afin de les amener à se mobiliser autour d'une lutte collective. Une lutte collective autour principalement des immeubles 3, 5 et 12 de la rue du Simplon, tous trois voués à la démolition.

Des modes d'action légaux aux modes d'action légitimes

Si le principe de lutte collective voulue par l'Echo du Boulevard trouvait son origine dans le rassemblement des locataires autour de revendications communes, il s'agissait ensuite de les faire valoir hors du mouvement à l'adresse des classes dirigeantes. La plupart des auteurs travaillant sur les mouvements sociaux distinguent deux modes d'action externe: un mode d'action traditionnel ou conventionnel, qui utilise les moyens d'expression prévus dans le cadre démocratique, comme la pétition, la lettre ouverte ou le recours à la justice, et un mode d'action non conventionnel, comme la grève (d'usine ou de loyer), les manifestations de rue ou l'occupation de locaux⁷.

Plus que les moyens démocratiques d'expression, ce qui caractérise les contestataires des années 1970 est le recours à des modes d'action en marge qui constituaient des pratiques illégales pour les pouvoirs publics.

6 Entretien avec Marlène Belilos, Lausanne, le 27 mai 2011.

7 Guye-Bernasconi, *art. cit.*, p. 500.

Cette illégalité était d'ailleurs revendiquée par les groupes protestataires qui prônaient la désobéissance civile. Derrière ce procédé d'agir en dehors du système institutionnel et donc en dehors des lois se cache une autre notion tout à fait fondamentale pour la compréhension des «nouveaux» mouvements sociaux, celle de légitimité. C'était en effet celle-ci qui tendait à justifier le recours à des modes d'action illégaux. Cette idée fut particulièrement présente dans le discours de l'Echo du Boulevard, tout au long de sa lutte, où la notion de légalité était sans cesse contrecarrée par celle de légitimité. Il convient donc de revenir sur ces deux principes afin de voir de quelle manière ils permettaient de légitimer l'action d'un groupe contestataire de ce type.

Pour les mouvements qui usèrent de modes d'action en marge, il convient de préciser que la notion même de légalité s'était révélée relative. En effet, souvent, avant d'en arriver à ces modes d'action plus radicaux et marginaux, ils eurent recours aux moyens démocratiques d'expression. Dans le cas précis de l'Echo du Boulevard, bon nombre de tentatives entreprises au sein du système institutionnel ponctuèrent ses premières années de lutte jusqu'à l'occupation du Simplon de 1977. Les archives de Marlène Belilos ainsi que les documents officiels émanant du Conseil communal et de la Municipalité témoignent ainsi de l'envoi par le comité de quartier de plusieurs lettres et pétitions aux autorités lausannoises ainsi qu'aux propriétaires concernés dans le but de s'opposer à la démolition des immeubles du Simplon 3, 5 et 12. Ainsi, les principales démarches entreprises en premier lieu par l'Echo du Boulevard se firent à l'intérieur du système institutionnel et donc dans le cadre des lois. Il convient de mentionner néanmoins deux actions en marge menées par le comité de quartier, au cours de sa première année d'existence, qui prirent respectivement la forme d'une occupation symbolique durant une journée devant le Simplon 3 en 1973 (consistant à manifester devant l'immeuble sans même y pénétrer) et d'une action intitulée Maisons vides – portes ouvertes (nettoyage des appartements vides pour dénoncer la dégradation volontaire de ceux-ci par le propriétaire)⁸. Suite à ces deux événements, le comité de quartier fut à chaque fois mis en garde par la Municipalité. Ainsi, quelques jours après la manifestation organisée devant le Simplon 3,

8 «Historique de l'action du comité», Lausanne, Archives de la ville de Lausanne (ci-après: AVL), P 596, s. 1488/6.

elle souligna le caractère illégal de celle-ci, par le biais d'une déclaration aux médias:

«Quant à ceux qui entendent exprimer publiquement leur opinion en cette matière, il convient qu'ils le fassent dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Il serait regrettable que des personnes mues par des sentiments honorables se laissent entraîner à des procédés faisant l'objet d'une sanction pénale ou administrative.»⁹

Si l'Echo du Boulevard répondit à cette interpellation en avançant le principe de légitimité quant à sa lutte, il n'en reste pas moins que, durant plusieurs années, il n'eut plus recours à ce type d'action et utilisa des modes d'intervention légaux. Au sujet de la législation, précisons d'ailleurs que le mouvement de Sous-Gare, à travers les moyens traditionnels utilisés, se basa sur celle-ci afin de légitimer ses revendications. Sur un Décret du Grand Conseil (adopté le 5.12.1962 et modifié le 12.11.1973) tout d'abord, selon lequel l'Office cantonal du logement (OCL) refusait la démolition de logements d'une catégorie où sévissait la pénurie ou lorsque le mauvais état de ceux-ci était dû à un défaut intentionnel du propriétaire¹⁰. Au regard de ce décret, l'Echo du Boulevard contestait notamment la décision de l'OCL concernant les immeubles du Simplon 3 et 5 dont la démolition, au vu de ces deux conditions, n'aurait pas dû être autorisée. Le comité de quartier avait également dénoncé l'abrogation précipitée d'un arrêté fédéral qui, pour stabiliser le marché du logement, interdisait la démolition des maisons d'habitation, sauf dans des cas exceptionnels¹¹.

Toutefois, ces différentes démarches de l'Echo du Boulevard n'eurent aucun effet sur la Municipalité et les propriétaires concernés. De par ses échecs successifs sur le terrain institutionnel, l'Echo du Boulevard construisit progressivement et véhicula, notamment à travers sa revue mensuelle, un discours discréditant fortement la loi et par là l'État qui se devait d'en être garant. Par ce biais, il était donc question pour le comité de quartier de dénoncer le fait que les lois n'étaient pas appliquées pour tout le monde et, par conséquent de remettre en cause la légalité, et d'une manière plus large la démocratie, définie par l'État qui laissait les propriétaires les mains libres pour agir en toute impunité.

9 «Après une affaire de logements vides à Lausanne, la Municipalité reconnaît son impuissance», *Gazette de Lausanne*, 26 mars 1973.

10 *L'Echo du Boulevard*, mars 1975, AVL, P 596, s. 1489/11, p. 3.

11 *L'Echo du Boulevard*, octobre 1976, AVL, P 596, s. 1489/11, p. 9.

C'est donc cette remise en cause du système démocratique, lequel donnait lieu à ces injustices, qui tend à expliquer le fait d'agir par la suite en dehors du système, à travers la désobéissance civile pour un autre modèle de société et de démocratie. Celui-ci ne se fonderait plus sur la légalité définie par l'État mais sur le principe de légitimité du peuple. Cette dernière primait en effet dans l'esprit des mouvements de contestation sur celle de légalité, car celle-ci était à leurs yeux subjective et partielle, mais aussi parce que les revendications avancées ici ou là étaient celles de la majorité, en opposition à une minorité. Par «majorité», il faut entendre les usagers, et dans une plus large mesure le peuple bafoué par un système et des lois faits pour une minorité constituée des puissants, tels que les grands patrons, les propriétaires et d'une manière plus large tous les acteurs économiques.

Nous le voyons donc, l'échec des modes démocratiques d'expression amena progressivement le comité de quartier à utiliser des pratiques non conventionnelles. Ces pratiques, parmi lesquelles les occupations de locaux, constituèrent pour les acteurs des mouvements sociaux des années 1970 des modes protestataires relativement efficaces pour imposer leurs revendications et faire pression sur les pouvoirs publics. L'usage fréquent de tels modes d'action à l'extérieur du système institutionnel marquait aussi la spécificité de ces groupes contestataires face à d'autres organisations. Ainsi, comme le souligne Etienne Pénissat, elles constituent, pour ces derniers, *des moyens d'affirmer une identité, de se présenter, et de représenter les populations que l'on défend*¹². L'Echo du Boulevard se voulait en premier lieu le défenseur des locataires et œuvrait par conséquent pour la même représentation sociale que l'Association vaudoise des locataires (AVLOCA) créée en 1972. Pourtant, si l'objectif initial était commun aux deux associations, leurs pratiques respectives les distinguaient d'une manière assez tranchée, une distinction que le comité de quartier tenait d'ailleurs à souligner, considérant l'AVLOCA comme trop intégrée dans le système:

«Le Comité de quartier, et c'est son but, est là pour soutenir les habitants qui s'organisent pour résister. Il doit également promouvoir une riposte collective qui appuie les luttes et permettre que d'autres se développent. Le

12 Etienne Pénissat, «Les occupations de locaux dans les années 1960-1970: processus sociohistoriques de "réinvention d'un mode d'action"», *Genèses*, 59, juin 2005, p. 88.

Comité de quartier ne limite pas les revendications au strict sens que les lois concèdent, comme l'AVLOCA, mais appuie avant tout les luttes [...]. Ce moyen d'action n'a de sens que s'il s'accompagne de la résistance concrète des habitants.»¹³

Ainsi, selon l'Echo du Boulevard, c'étaient les pratiques respectivement utilisées par les deux entités qui les distinguaient ; il voyait en l'AVLOCA une association qui, agissant uniquement dans le cadre légal, en avait adopté le mode d'organisation. Plus que la volonté d'une simple distinction entre les deux groupes, il semble que l'Echo du Boulevard, en promouvant et en privilégiant l'action directe sous la forme d'une résistance concrète et collective avec les premiers concernés, à savoir les habitants, entendait également se placer comme le représentant légitime des locataires.

L'occupation du Simplon 3 et 5, le passage à l'action directe

L'occupation du Simplon 3 et 5 par l'Echo du Boulevard cristallisa donc la dénonciation de l'État ainsi que le passage du comité de quartier à un mode d'intervention plus radical. Si cette action semble avoir été la première de ce genre menée à Lausanne par un mouvement social, ce mode d'opération avait déjà été expérimenté par plusieurs autres mouvements sociaux à Genève et surtout dans la plupart des grandes villes de Suisse alémanique. Ce fut également le cas à l'étranger, particulièrement en Allemagne, en Italie et en France¹⁴. Le principe d'occupation se prêtait certes particulièrement bien aux luttes tournant autour du logement, mais il fut également utilisé pour d'autres causes, comme les luttes pour un centre autonome menées à Zurich au début de la décennie 1970. A cela peut s'ajouter encore la question nucléaire, lorsque des habitants de Kaiseraugst occupèrent durant plusieurs mois en guise de protestation le terrain sur lequel devait se construire l'usine nucléaire.

Le fait que bon nombre de mouvements contestataires des années 1970 aient largement utilisé, dans le cadre de leur stratégie d'action, le principe d'occuper des locaux ou des terrains en guise de protestation ne doit pas laisser penser que ce mode d'action était à l'époque inédit.

13 *L'Echo du Boulevard*, [s.d.], AVL, P 596, s. 1489/11, p. 2.

14 Lucien Collonges (dir.), *Autogestion hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Syllepse, 2010.

Cette pratique était antérieure à ces mouvements quotidiennistes, le mouvement ouvrier l'ayant utilisée auparavant à plusieurs reprises et continuant de l'utiliser (à l'image de LIP en 1973). Il semble par contre que ce furent effectivement les acteurs contestataires des années 1970 qui, en reprenant ce mode d'action, lui donnèrent de nouveaux usages. Ainsi, selon Etienne Penissat, le retour du principe d'occupation à travers l'action des courants militants post-soixante-huitards renvoie surtout à un investissement et une mise en forme nouvelle de cette forme d'action¹⁵. L'évolution de cette pratique réside dans le fait que, si le mouvement ouvrier usa du principe d'occuper des usines, il apparaît que celles-ci ne constituaient pas le vecteur de la lutte et que l'occupation servait principalement à protéger la grève engagée initialement et donc à la prolonger en contrôlant l'accès au bâtiment. Dans les années 1970, des mouvements sociaux dont la lutte se situait hors de l'usine donnèrent à ce mode d'action de nouveaux attributs, la popularisation, la participation de tous ainsi que la promotion d'une démocratie par en bas, voire de l'autogestion.

L'occupation de la rue du Simplon devait marquer l'insatisfaction des habitants envers les autorités, comme l'écrivirent les militants du comité de quartier dans la brochure relatant l'action: «c'est ainsi qu'après quatre années de lutte, nous savions qu'il n'y avait plus rien à attendre de l'État, celui-ci n'ayant jamais tenu compte de nos revendications. L'État ne défend jamais l'intérêt des travailleurs et des habitants de quartiers tels que celui de sous-gare à Lausanne, mais celui d'une minorité de possédants.»¹⁶ Le passage à ce mode d'intervention spécifique témoigne du recours à l'action directe. Ce procédé, attaché à la culture du *Do it yourself* et déjà utilisé par les mouvements anarchistes du tournant du 20^e siècle, manifeste la volonté de prise en charge des problèmes par les intéressés eux-mêmes¹⁷. Ce principe d'une mobilisation directe des personnes pour résoudre les problèmes les concernant nous ramène aux aspirations de la gauche extra-parlementaire dont l'action devait déboucher sur la conscientisation et la mobilisation des masses. Dans cette optique, l'occupation devint, suite à Mai 68, un mode d'action

15 Etienne Penissat, «Occupation de locaux», in Olivier Fillieule (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 388.

16 Brochure éditée par l'Echo du Boulevard, *Lausanne Simplon 3 et 5. Chronique d'une occupation*, AVL, P 596, s. 1489/15., p. 13.

17 Jean Préposiet, *Histoire de l'anarchisme*, Paris, Tallandier, 1993, p. 431.

privilegié pour bon nombre de groupes d'extrême gauche et particulièrement la mouvance maoïste. Cette dimension politique gauchiste, présente au sein des groupes contestataires des années 1970 qui reprirent à leur compte le principe d'occupation, explique sans doute les nouvelles formes ainsi que le profil symbolique qu'ils lui donnèrent en reprenant à leur compte ce mode d'action. L'un des exemples les plus significatifs d'occupations réinventées par les acteurs de la contestation post-soixante-huitarde est sans doute celle menée par les ouvriers de LIP. Bien qu'elle se soit déroulée sur le terrain de l'usine, elle témoigne néanmoins de la fonction que donnèrent à ce mode d'action particulier les mouvements protestataires post soixante-huitards. Selon Etienne Penissat, cette occupation de l'entreprise horlogère fait en effet figure de modèle en ce qui concerne l'évolution de cette pratique qui laisse tomber le schéma classique cégétiste de l'occupation «forteresse ouvrière»:

«Ici, l'investissement de l'usine fonctionna à la fois comme objet de revendication (le maintien de l'emploi), mais aussi comme technologie de luttes et de mobilisation. L'usine devient l'instrument de la lutte en elle-même [...] L'occupation fonctionnait non plus seulement comme un rapport de force direct, comme dans la plupart des grèves avec occupation, mais aussi comme un moyen de "toucher" des acteurs servant de médiation à la lutte. Par ses différentes significations, l'occupation devint un moyen de mobilisation d'acteurs non concernés directement par le conflit (partis politiques, médias, population) qui devenaient ainsi des ressources pour l'action.»¹⁸

Bien que le théâtre de la lutte soit différent, le profil et le déroulement de l'occupation du Simplon 3 et 5, menée par des maoïstes convaincus, s'inscrit dans la même stratégie que celle adoptée quatre ans auparavant par les ouvriers de Lip¹⁹. Outre l'échec de toutes les voies légales mentionnées auparavant, il convient tout d'abord de préciser que cette action fut décidée en août 1977 par les militants de l'Echo du Boulevard dans un contexte bien précis concernant les immeubles emblématiques de la lutte du comité de quartier. Le Simplon 12 avait

18 Etienne Penissat, «Les occupations de locaux...», *op. cit.*, p. 77.

19 Il convient d'ailleurs de préciser que l'Echo du Boulevard apporta en 1973 son soutien aux ouvriers de Lip, comme l'attestent plusieurs lettres envoyées par le comité de quartier aux occupants de l'usine horlogère, notamment en raison du fait que leur lutte respective avait le même adversaire, à savoir Ébauche SA, propriétaire de Lip et des immeubles 3 et 5 du Simplon.

ainsi été démoli au mois de juillet de la même année. Quant aux immeubles du Simplon 3 et 5, leur démolition semblait imminente puisque toutes les autorisations avaient été accordées et qu'une pétition signée par cent soixante habitants et envoyée par le comité de quartier avait été rejetée par le Conseil d'État. L'objectif recherché par cette occupation semble s'être divisé en deux avis distincts, le premier estimant qu'il s'agissait par là encore d'essayer de sauver ces immeubles, le deuxième voyant l'occupation davantage comme un symbole de la lutte engagée à Sous-Gare ainsi qu'un moyen de plus pour dénoncer l'injustice émanant de la politique de la Municipalité et des propriétaires privés²⁰. Mais si les objectifs et les attentes divergent, tous les participants à l'occupation partagent certaines positions: l'opposition à l'État, l'idée d'élargir la lutte menée Sous-Gare ainsi que la mobilisation des habitants autour d'une action collective.

Il s'agissait donc de s'opposer à l'État, mais cette fois d'une manière plus frontale, non plus en le sollicitant, comme auparavant par l'envoi de pétitions, mais en agissant à la marge de celui-ci. Ainsi, dans ce cas de figure, la confrontation avec les autorités politiques et les propriétaires ne consistait plus à les interpeller directement, mais à les ignorer afin de souligner leur incapacité à résoudre les problèmes engendrés par la transformation de Sous-Gare. Dans cette optique, l'occupation fut maintes fois utilisée au cours de cette décennie comme un moyen de populariser des luttes sociales et donc parallèlement de dénoncer la politique des classes dirigeantes. À l'image des ouvriers de Lip qui mirent en place des commissions de popularisation, l'Echo du Boulevard, une fois les immeubles investis, utilisa différents moyens de communication. À l'échelle du quartier tout d'abord, au sein duquel un vaste dispositif avait été mis en place autour des immeubles occupés: banderoles dénonciatrices accrochées aux façades, distribution de tracts, appels au mégaphone, affichages de journaux muraux relatant quotidiennement les faits, organisation d'une exposition à charge contre l'État et les propriétaires, envoi de communiqués aux moyens officiels d'information (presse, radio, télévision). Si les militants du comité de quartier avaient sans doute besoin que leur action soit relayée par les grands journaux traditionnels afin de susciter un plus grand écho au sein de toute la

20 *Lausanne Simplon 3 et 5*, op. cit., p. 3.

ville, leur volonté d'informer l'opinion publique également par leurs propres moyens témoigne d'une méfiance envers les médias faisant partie du système et nous ramène à nouveau à cette volonté de prise en charge directe par les intéressés eux-mêmes. Il semble d'ailleurs que cette stratégie se soit révélée efficace puisque tous les hebdomadaires locaux s'intéressèrent à l'action et que l'Echo du Boulevard reçut de nombreux soutiens aussi bien de la population lausannoise, d'autres mouvements de quartiers lausannois et genevois que de partis politiques, principalement de la gauche extraparlamentaire (Ligue Marxiste Révolutionnaire et Rupture pour le Communisme) mais aussi du POP siégeant au Conseil communal²¹. Ainsi, la popularisation mise en place à cette occasion-là par l'Echo du Boulevard semble démontrer que, si l'occupation de ces deux immeubles marquait non seulement l'enjeu premier des revendications, à savoir la relocation des appartements vides, celle-ci devenait également un outil efficace pour faire parler du mouvement et de la globalité de sa lutte et pour inclure des acteurs jusque-là absents de la lutte – les médias, les partis politiques, l'opinion publique – qui, par leur participation, qu'elle soit active ou passive, servaient la lutte elle-même.

Toutefois, au-delà des dénonciations, la prise en charge de cette problématique par les habitants eux-mêmes témoigne aussi d'une stratégie constructive qui caractérise les mouvements sociaux des années 1970. Ceux-ci ne se limitaient en effet pas à une simple critique d'une réalité sociale. Si, au début de la lutte, il s'agissait de la dénoncer, l'action directe permettait de proposer des solutions alternatives. Dans le cas de l'Echo du Boulevard qui, dès le début, avait dénoncé le scandale des appartements laissés vides durant plusieurs années et contredit l'état vétuste de ces derniers, l'occupation du Simplon 3 et 5 était non seulement vue comme une manière de mettre en lumière ce problème mais également d'apporter sa solution immédiate, à savoir le réinvestissement, légitime à ses yeux, des habitants du quartier dans ces immeubles en période de pénurie du logement. Cette initiative du comité de quartier s'inscrit dans la logique d'élaborer ce que Dominique Gros appelle des actions exemplaires ou expérimentales, en vue d'un changement social à travers l'autogestion²². Concernant celle-ci, le même auteur souligne que c'est

21 *Idem*, p. 26.

en expérimentant «ici et maintenant» de nouvelles formes de rapports sociaux que l'on contribue à faire bouger les choses, que l'on produit du changement. Ainsi, au-delà de l'enjeu principal de la lutte et de la promotion de celui-ci à travers l'opinion publique – dans le cas de l'Echo du Boulevard, le logement – il y avait dans les mouvements sociaux des années 1970, à travers leurs modes d'action spécifiques, la volonté plus large d'un changement sociétal.

De ce fait, l'occupation du Simplon 3 et 5 peut également être vue, au-delà d'un acte de dénonciation de la politique de l'État et des propriétaires et d'un moyen de résoudre un problème de logement, comme une expérimentation sociale. Comme la majorité des groupes contestataires qui reprirent cette pratique née du mouvement ouvrier, l'Echo du Boulevard souhaita que l'occupation soit ouverte à tous dans le but de mobiliser le plus grand monde possible et d'une popularisation maximale, mais également de permettre d'expérimenter ce que P.-A. Champod, M. Usel et N. Valiquier appellent une forme d'organisation sociale autonome à la dimension du quartier²³. Celle-ci se remarque d'ailleurs dans le récit du quotidien de l'occupation qu'en fit, par la suite, le comité de quartier dans sa brochure:

Ce soir-là, nous serons onze à dormir [...] Le lendemain nous nous réveillons très tôt. Dès six heures et demie, les plus matinaux se mettent à l'œuvre. Il fait chaud. Déjà on nous apporte des thermos de thé et de café chaud qui nous font le plus grand plaisir. Comme il s'agit de vivre à plusieurs dans cette maison pendant un temps encore indéterminé, il importe de rendre ce séjour vivable. Nous nous répartissons donc les tâches ménagères (vaisselle, coup de balais, ordre dans l'appartement) en nous efforçant que chacun y contribue et qu'elles n'incombent pas seulement aux femmes. Nous devons aussi résoudre le problème de la garde des enfants. Ils sont une dizaine et les distraire n'est pas une mince affaire. Une garderie est donc mise sur pied...²⁴

À travers ces quelques propos sur la vie quotidienne de l'occupation du Simplon et sur les tâches qui en résultaient, nous percevons la tentative de mettre en place une forme de convivialité résolument

22 Dominique Gros, «Des mouvements alternatifs: contributions à l'étude des nouveaux conflits sociaux», in *Revue suisse de sociologie*, 1987, 2, p. 203.

23 Pierre-Alain Champod et al., «Occupons, occupons, il en naîtra sans doute aussi quelque chose... Du côté de la sociabilité !», in *Revue suisse de sociologie*, 1986, 3, p. 510.

24 *Lausanne Simplon 3 et 5, op. cit.*, p. 16.

ournée vers la quotidienneté, l'autogestion, la solidarité et l'entraide. Ainsi, les occupants, regroupés au sein d'une collectivité agissant sur l'espace et en le modifiant, cela hors des schémas organisationnels, n'étaient plus seulement des usagers mais devenaient des acteurs qui satisfaisaient leurs besoins eux-mêmes. Dans ce cas de figure, les rapports ne sont alors plus hiérarchiques ou verticaux comme au sein de la société rejetée par les contestataires, mais horizontaux et égaux. Par conséquent, il est possible de percevoir encore ici l'influence de l'idéologie maoïste, selon laquelle le recours à l'occupation, avec la participation active des catégories oubliées, celles à défendre, devait également servir à la mise en place d'une auto-organisation des dominés et d'une démocratie directe dans la conduite de la lutte.

Les militants de l'Echo du Boulevard mirent eux-mêmes fin à l'occupation du Simplon le 13 septembre 1977, soit près de deux semaines après son début, sans attendre l'intervention de la Municipalité ou du propriétaire (ces derniers choisirent tout au long de l'action la politique de l'ignorance). Si le comité de quartier n'avait donc pas réussi à établir un rapport de force avec leurs adversaires désignés et à empêcher la démolition des immeubles, intervenue à la fin de la même année, l'occupation du Simplon n'en reste pas moins un exemple de la pratique des mouvements protestataires des années 1970, dont les enjeux allaient au-delà du motif premier d'une lutte spécifique.

La politisation du quotidien, une nouvelle forme de participation politique

Si les mouvements contestataires des années 1970 avaient recours à l'autogestion dans le cadre de pratiques en dehors de la politique instituée, cela ne les plaçait néanmoins pas dans une position apolitique. En effet, si ces derniers rejetèrent la démocratie représentative, le vote n'étant plus jugé suffisant pour défendre les intérêts des citoyens, il n'en reste pas moins que leurs modes d'action relèvent d'une forme de participation politique. Ainsi, Pierre Rosanvallon, à côté de la démocratie électorale, distingue trois autres formes de participation politique que nous pouvons rapprocher de l'action des groupes protestataires. Premièrement, la *démocratie d'expression* qui consiste en *la prise de parole de la société, la manifestation d'un sentiment collectif, la formation de jugements sur les*

*gouvernants et leurs actions ou encore l'émission de revendications*²⁵. Le même auteur parle aussi d'une *démocratie d'implication* qui caractérise l'ensemble des moyens par lesquels les citoyens se concertent et se lient entre eux pour produire un monde commun. Finalement, la *démocratie d'intervention* englobe quant à elle toutes les formes d'action collective pour obtenir un résultat désiré. Ces trois dimensions forment ce que Pierre Rosanvallon nomme encore la *contre-démocratie*, en opposition à la démocratie représentative, traduisant bien à notre sens l'action et l'entité mêmes des mouvements sociaux tels que l'Echo du Boulevard qui, s'ils se voulaient résolument en dehors de la politique instituée, ne faisaient pas moins de la politique, sous la forme de contre-pouvoirs voulus comme un espace intermédiaire entre le pouvoir politique en place et les citoyens.

L'expérimentation par ces groupes en dehors du cadre du pouvoir institutionnel posa ainsi les bases d'une nouvelle culture politique découlant d'une extension du politique et que Dominique Gros nomme la politisation du quotidien²⁶. Les modes d'action en marge témoignent de cette nouvelle culture politique qui insère dans le débat public des aspects jusque-là relevant davantage du domaine privé et issus de la vie quotidienne: éducation, rapports entre l'homme et la femme, le logement, l'écologie, la vie communautaire, etc. Plus particulièrement, les occupations remises au goût du jour au cours des années 1970 traduisent ainsi bien la démarche de la mouvance contestataire, gauchiste et alternative de cette époque, puisque celles-ci comportent tous les aspects valorisés par cette dernière: rejet de la politique instituée, politique de veto à l'égard des autorités, conscientisation des dominés, puis leur prise en charge directe des problèmes, sous-forme de solutions alternatives, telles que l'autogestion et la démocratie directe. Plus que l'enjeu de la lutte, l'occupation devenait alors également une revendication en vue d'un changement allant au-delà de la lutte première et devant s'étendre à la société tout entière. Ce fut notamment le cas pour l'Echo du Boulevard qui justifia son occupation de la sorte:

Nous ne défendons pas seulement ces immeubles pour eux-mêmes, parce

25 Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, p. 26.

26 Dominique Gros, «Des mouvements alternatifs...», *op. cit.*, p. 202.

qu'ils sont vastes ou confortables [...] Notre occupation a valeur de symbole: par cette protestation nous luttons pour défendre les conditions de vie des habitants.²⁷

La mise en évidence de l'aspect symbolique à travers ces propos se doit d'être relevée, car il s'agit sans doute en effet, outre l'illégalité, de la caractéristique majeure d'une pratique expérimentée par ces «nouveaux» mouvements sociaux de la décennie 1970, et c'est ce qui semble d'ailleurs notamment les distinguer du mouvement ouvrier d'avant Mai 68, où l'enjeu de lutte concernait uniquement le champ du travail et non pas celui de l'ensemble de la vie quotidienne.

²⁷ *Lausanne Simplon 3 et 5, op. cit.*, p. 16.